



MAIRIE DE TOURNES



COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 4 FÉVRIER 2021 à 20h00

Présents : ANSELMO Pascale, BOCQUET Corinne, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, FAY Thibault, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, RENOLLET Mathilde, VAN DEN ABEELE Chantal, WEBER Gwénaël.

Absents ayant donné procuration :

ANGARD Gil, ayant donné pouvoir à CARBONNEAUX Gérard.
BERTRAND Isabelle, ayant donné pouvoir à HAPLIK Aline.
PRZYBYLSKI Johann ayant donné pouvoir à WEBER Gwénaël.

Absents excusés : aucun.

Absents non excusés: aucun.

Secrétaire de séance : BOCQUET Corinne.

La séance est ouverte à 20h00 et se tient exceptionnellement dans la salle des fêtes de Tournes afin de respecter les mesures sanitaires.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 12 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Corinne BOCQUET est élue secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 AUTITRE DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER ET DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Maire, porte à la connaissance du Conseil les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°33/2020 du 26 mai 2020.

Décision n° 2021/01 du 18/01/2020

Demandes de subventions pour la construction d'une salle omnisports d'un montant prévisionnel de 2 321 500 euros hors taxes, auprès de :

- Ardenne Métropole d'une part, au titre du programme européen LEADER : demande de subvention d'un montant de 300 000 € (trois cent mille euros) ;
- Conseil Départemental d'autre part, au titre du Contrat de Territoire Ardenne Métropole : demande de subvention d'un montant de 212 419 € (deux cent douze mille quatre cent dix-neuf euros).

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

ORDRE DU JOUR

4 - Subventions 2021 aux associations locales

Délibération n° 01/2021

Subventions 2021 aux associations locales

VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées.

CONSIDÉRANT les demandes de subvention de fonctionnement des associations de Tournes.

CONSIDÉRANT que les activités concernées sont d'intérêt local.

VU l'avis de la Commission des Fêtes et Cérémonies.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer en 2021 une subvention aux associations de la commune de Tournes, pour une somme totale de 4 100 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

- ASTRM :	700 €
- Soleil d'Automne :	200 €
- L'Étincelante :	600 €
- Parents d'élèves :	300 €
- Karaté club :	500 €
- Judo :	500 €
- Badminton club :	500 €
- Association Diapason :	300 €
- Tonton Pipper's :	100 €
- Tournes Solidarité :	400 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Subventions 2021 aux associations extérieures à Tournes

Délibération n° 02/2021

Subventions 2021 aux associations extérieures à Tournes

VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées.

CONSIDÉRANT les demandes de subvention de fonctionnement des associations extérieures à Tournes.

CONSIDÉRANT que les activités concernées sont d'intérêt local.

VU l'avis de la Commission des Fêtes et Cérémonies.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer pour 2021 une subvention aux associations extérieures à la commune de Tournes, pour une somme totale de 250 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

- Prévention routière : 100 €
- Anciens combattants : 150 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Subventions 2021 à des associations caritatives

Délibération n° 03/2021

Subventions 2021 à des associations caritatives

VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées.

CONSIDÉRANT les demandes de subvention de fonctionnement d'associations caritatives.

CONSIDÉRANT que les activités concernées sont d'intérêt local.

VU l'avis de la Commission des Fêtes et Cérémonies.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer pour 2021 une subvention à des associations caritatives pour une somme totale de 250 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

- Les Restaurants du Cœur, pour un montant de 150 € ;
- l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Charleville-Mézières, pour un montant de 100 €.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Subvention 2021 au CCAS

Délibération n° 04/2021

Subvention 2021 au CCAS de Tournes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les comptes administratifs du CCAS des derniers exercices budgétaires.

CONSIDÉRANT que les recettes du CCAS sont composées en majeure partie d'une subvention communale.

CONSIDÉRANT qu'il convient de verser au CCAS une subvention d'équilibre lui permettant de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer au CCAS de Tournes pour 2021 une subvention de 15 650 €.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Tarifs 2021 des concessions de cimetière

Délibération n° 05/2021

Tarifs 2021 des concessions de cimetière

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières.

VU l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession.

VU l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions.

VU la délibération n°01/2019 portant affectation au budget communal du produit des concessions de cimetières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer à partir du 4 février 2021 les tarifs des concessions de cimetière comme suit :

- Concessions trentenaires : 120 €
- Concessions cinquantenaires : 180 €
- Columbarium pour 10 ans : 300 €
- Columbarium pour 15 ans : 450 €
- Columbarium pour 30 ans : 810 €

- Columbarium pour 50 ans : 1 200 €

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Tarifs 2021 des emplacements de forains

Délibération n° 06/2021

Tarifs 2021 des emplacements de forains

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des tarifs d'emplacements forains pour la fête patronale.

CONSIDÉRANT l'intérêt d'encourager les forains à maintenir leur présence à la fête patronale de juin 2021.

VU l'avis de la Commission des Fêtes et Cérémonies.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre à disposition les emplacements forains à titre gracieux en 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Tarifs 2021 de location d'une parcelle communale

Délibération n° 07/2021

Tarifs 2021 de location des parcelles communales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

ENTENDU la proposition du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à reconduire avec Madame GOFFEAUX Marie-Thérèse la convention de location temporaire.

DIT que la redevance annuelle est fixée à 15 € pour l'année 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - Bons d'achat de Noël 2021 pour le personnel communal

Délibération n° 08/2020

Bons d'achat de Noël 2021 pour le personnel communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la Loi 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique.

VU la Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'offrir des bons d'achat au personnel communal d'une valeur de :

- 40 euros par enfant de moins de 18 ans à la date du 31 décembre 2021.

- 75 euros par agent communal, y compris les agents occasionnels et stagiaires, présents à la date du 31 décembre 2021.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 - Attribution de prix pour le concours 2021 des maisons fleuries

Délibération n° 09/2021

Attribution de prix pour le concours 2021 des maisons fleuries

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'il convient de favoriser le fleurissement du village et que le concours des maisons fleuries concourt à cet objectif.

CONSIDÉRANT qu'il convient de favoriser la participation de la population à ce concours en le dotant de récompenses.

VU l'avis de la Commission des Fêtes et Cérémonies.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler le concours des maisons fleuries en 2021.

DIT que le concours sera réservé aux habitants de Tournes sur inscription.

DÉCIDE de fixer à 750 euros la valeur des récompenses offertes sous forme de bons d'achat ou de plantes, aux lauréats du concours 2021.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 - Attribution de prix pour le concours photos 2021

Délibération n° 10/2021

Attribution de prix pour le concours photos 2021

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'il convient de favoriser la mise en valeur du village et que l'organisation d'un concours photos contribue à cet objectif.

CONSIDÉRANT qu'il convient de favoriser la participation de la population à ce concours en le dotant de récompenses.

VU l'avis de la Commission des Fêtes et Cérémonies.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'organiser en 2021 un concours photos sur le thème " la nature, les fleurs, les animaux et l'agriculture "

DÉCIDE de fixer à 300 euros la valeur des récompenses offertes sous forme de bons d'achat ou de cadeaux aux lauréats du concours photo.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14 - Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2021

Délibération n° 11/2021

Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2021

CONSIDÉRANT l'intérêt du Label "Villes et Villages Fleuris" pour la commune de Tournes.

CONSIDÉRANT que, pour adhérer à ce label, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), association loi 1901, demande une cotisation obligatoire pour l'année 2021 d'un montant de 175 euros.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies, et sur proposition de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion 2021 pour une cotisation obligatoire d'un montant de 175 euros.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15 - Adhésion au Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Édifices pour l'année 2021

Délibération n°12/2021

Adhésion au Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Édifices pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que la commune participe à la journée du clocher.

CONSIDÉRANT que cette manifestation met en valeur le patrimoine de la commune de Tournes et en particulier son église.

CONSIDÉRANT que la journée du clocher est organisée sous l'égide du Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Édifices et que ce dernier demande une participation financière aux frais d'organisation de cette manifestation.

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation de la commune à la journée du clocher en 2021.

DÉCIDE de participer aux frais d'organisation de cette manifestation à hauteur de 100 euros.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 - Signature d'un avenant N°1 à l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports

Délibération n°13/2021

Signature d'un avenant N°1 à l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles régissant les marchés à procédure adaptée.

VU la délibération n° 39/2018 en date du 12 octobre 2018 portant décision d'engager une étude pour la construction d'une salle de sports sur la commune.

VU la délibération n° 47/2020 en date du 24 juillet 2020 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports.

VU l'acte d'engagement signé en date du 28 juillet 2020.

CONSIDÉRANT que l'estimation du programme au stade de l'avant-projet sommaire est incompatible avec les capacités financières de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient de demander au maître d'œuvre d'établir un nouveau projet moins onéreux.

CONSIDÉRANT que ce travail supplémentaire est estimé à 16 000 euros et qu'il est nécessaire de signer un avenant à l'acte d'engagement.

CONSIDÉRANT que le montant du marché initial est supérieur au montant délégué par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire et qu'une délibération est dès lors obligatoire afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant N° 1 d'un montant de 16 000 euros (seize mille euros) à l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17 - Demande de remboursement d'arrhes pour la location de la salle des fêtes

Délibération n° 14/2021

Demande de remboursement d'arrhes pour la location de la salle des fêtes

ENTENDU le rapport de Mme Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies et sur sa proposition.

VU la demande de remboursement d'arrhes par un particulier en raison de l'annulation de la réservation de la salle des fêtes.

CONSIDÉRANT que l'annulation résulte d'un cas de force majeure non imputable au demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de rembourser le montant des arrhes de 332,50 euros (trois cent trente-deux euros et cinquante centimes) à l'association Forêt de Corentin pour une location prévue les 13 et 14 mars 2021.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

18 - Règlements intérieurs des salles communales

La commission des fêtes et cérémonies propose au Conseil Municipal d'apporter divers aménagement aux règlements intérieurs des salles communales. Il s'agit, en particulier :

- pour la salle des associations et pour la petite salle côté école (salle des fêtes), de mentionner explicitement l'interdiction de dormir dans les salles ;

- pour la salle des fêtes, d'introduire l'obligation de déposer un chèque de caution de 500 euros en cas de demande d'utilisation de l'élève PMR.

Les tarifs de location ne sont pas modifiés.

19 - Débat sur les orientations budgétaires 2021-2026

Un rapport sur l'analyse financière de la commune de Tournes a été adressé par courriel aux conseillers municipaux. Une synthèse du rapport est présentée au Conseil Municipal par Philippe CLAUSSE et jointe au présent procès-verbal.

Après débat, le Conseil approuve le principe de revoir à la baisse l'enveloppe financière globale allouée au projet de construction d'une salle omnisports, compte-tenu des autres investissements d'équipement projetés sur la durée de la mandature et des incertitudes sur le montant des subventions en raison de la situation économique.

20 - Informations sur les dossiers en cours

Mme Pascale ANSELMO rend compte du dernier conseil d'administration du CCAS au cours duquel ont été décidés :

- le lancement d'un concours de nichoirs et mangeoires à oiseaux et à écureuils ;
- le calendrier prévisionnel des manifestations du CCAS en 2021.

M. Christian LENOBLE présente les dossiers de travaux en cours sur la commune :

- réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes par l'équipe technique de la commune et petits travaux à venir ;
- restauration du mur du cimetière à la suite de l'incendie d'un véhicule volé, le coût étant pris en charge par les assurances ;
- réunion à venir avec les riverains pour le chantier de réhabilitation de la rue des 7 Fontaines ;
- rencontre imminente avec le maître d'œuvre pour validation de la passation de marché avec les entreprises pour les travaux de mise aux normes des locaux de la mairie.

Il informe également le Conseil des conclusions du Cabinet d'études mandaté pour faire un diagnostic sur la séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement. Le Cabinet chiffre à un millions d'euros le montant des travaux qu'il serait nécessaire de réaliser, à la charge d'Ardenne Métropole.

M. Gérard CARBONNEAUX fait part de la nécessité d'engager des travaux d'entretien sur les bâtiments du Pôle scolaire et donne des informations sur la situation sanitaire COVID 19 parmi les élèves.

Il signale à l'assemblée que le parc d'activités Ardenne Émeraude va être vendu par la Chambre de Commerce et d'Industrie à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Le Conseil est tenu informé de la programmation de 4 réunions de la commission des finances en vue de la préparation du budget primitif 2021 et de la réalisation d'un plan de ville.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait en Mairie de Tournes
Le 4 février 2021

Le Maire
Gérard CARBONNEAUX